**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DESTINEES AUX PROFESSIONNELS**

**Article 1er – Définitions**

Le Client désigne le professionnel, personne physique ou personne morale exerçant son activité dans l’un et/ou l’autre des secteurs du bien-être physique et psychique, du développement personnel, agissant à des fins entrant dans le cadre de cette activité, en tout état de cause exclusif(s) de la réalisation de tout acte ou prestation de services de nature médicale ou paramédicale, contractant avec le Prestataire.

Les Conditions Générales de Vente désignent les présentes conditions générales de vente.

Le Contrat désigne l’ensemble contractuel constitué des Conditions Générales de Vente et de tout document émis en vue de la fourniture de la Prestation.

Les Espaces désignent les lieux mis à disposition par le Prestataire au Client situés au sein des Locaux.

Les Locaux désignent le lieu situé à l’adresse 3, rue Valadon - 75007 PARIS dont PURA VIDA est propriétaire et dont l’Espace fait partie intégrante.

Le Prestataire désigne la société PURA VIDA, société par actions simplifiées au capital de 1.000,00 € dont le siège social est sis 9, avenue Elisée Reclus – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 987 794 831.

La Prestation désigne la mise à disposition d’un ou de plusieurs(s) Espace(s) par le Prestataire au bénéfice de son Client, dans les conditions présentées par le Prestataire *via* son site internet https://www.omvida.fr/ soit de manière ponctuelle soit de manière récurrente, sans exclusivité, afin de permettre au Client de recevoir ses propres clients, de leur fournir des prestations et/ou leur vendre des produits relevant de sa propre activité professionnelle, en offrant notamment un service de réservation en ligne permettant aux Usagers de prendre rendez-vous avec le Client et exclusif de toute relation contractuelle entre ces Usagers et le Prestataire.

L’Usager désigne les clients du Client.

Le Client et le Prestataire seront ci-après dénommés ensemble les « ***Parties****»* ou individuellement une « ***Partie*** ».

**Article 2 – Informations précontractuelles communiquées au Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à toute contractualisation de sa relation avec le Prestataire.

**Article 3 – Objet**

Les Conditions Générales de Vente définissent les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit aux Usagers des Prestations.

Elles constituent, conformément à l'article L 441‐6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Elles s’appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les Prestations rendues par le Prestataire auprès des Usagers

Elles sont susceptibles d’être modifiées par le Prestataire et ne sont pas exclusives de conditions particulières que celui-ci pourrait établir dans le cadre d’une relation menée avec un Client, en particulier.

**Article 4 – Processus permettant de bénéficier des Prestations**

Le Client peut bénéficier de Prestation(s), en effectuant une réservation *via* www.omvida.fr, où les Prestations sont décrites et présentées avec précision, sans qu’une telle description ne puisse donner lieu à la mise en cause de la responsabilité du Prestataire.

Le Client a également la possibilité de bénéficier de Prestation(s) en prenant directement attache avec le Prestataire. Il devra dans ce cas signer lesdites conditions générales de vente avant le début de la Prestation.

Pour bénéficier d’une Prestation, *via* la réservation en ligne, le Client devra se rendre sur le site internet https ://www.omvida.fr/.

Pour effectuer sa réservation en ligne, le Client devra sélectionner la ou les Prestation(s) qu’il souhaite réserver, avant de sélectionner le jour et l’horaire souhaités, en fonction des disponibilités indiquées sur le site internet.

Dès lors que ces éléments auront été choisis par le Client, celui-ci devra, s’il s’agit d’une première réservation, créer un compte client.

Pour créer ce compte, le Client devra renseigner plusieurs informations parmi lesquelles les informations obligatoires liées à son prénom, son nom, son adresse email, choisir un mot de passe, confirmer avoir transmis ou transmettre par email et au plus tard la veille du jour convenu pour l’exécution de la Prestation sa pièce d’identité ainsi qu’une une attestation de responsabilité civile professionnelle à jour au Prestataire, puis accepter les conditions d’utilisation du compte.

Le Client certifie l’exactitude des informations communiquées dont il est seul responsable.

Une fois le compte créé, le Client pourra se connecter directement à son compte pour effectuer toute réservation.

Une fois connecté à son compte, le Client devra valider la sélection de Prestation(s) effectuée, en validant son panier.

Il sera ensuite dirigé vers une autre page internet qui lui offrira la possibilité de vérifier sa sélection, avant de renseigner un moyen de paiement, et de payer le prix total de la ou des prestation(s) choisie(s), en cliquant sur le bouton « *Confirmer le paiement* ».

Le Client recevra ensuite en email de confirmation de sa réservation à l’adresse email à laquelle sera attachée son compte.

La vente sera définitive après confirmation de la réservation et du paiement par le Client.

Aucun bail, ni droit de propriété portant sur l’Espace ne saurait être caractérisé au bénéfice du Client, qui aura en conséquence notamment interdiction de domicilier son activité à l’adresse des Locaux, ou encore d’utiliser cette adresse en vue de sa propre correspondance ou de livraison.

**Article 5** –**Prix**

Les Prix des Prestations sont ceux en vigueur sur le site internet de PURA VIDA à la date de la conclusion du Contrat.

Les prix sont exprimés en Euros, TTC et HT, fermes et non révisables.

Toute prestation ou fourniture non prévue au Contrat sera facturée en sus.

Toute somme non réglée à l’échéance prévue emportera paiement d’intérêts de retard égal à trois (3) fois le taux de l’intérêt légal applicable, jusqu’à règlement total de la réservation par le Client, sans préjudice de la possibilité pour le Prestataire de suspendre l’exécution de sa Prestation.

En outre, le Client sera redevable d’une indemnité forfaitaire de recouvrement d’un montant minimum de 40 euros.

Enfin, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non‐respect des conditions de paiement figurant ci‐dessus, de suspendre ou d'annuler la réservation effectuée par le Client.

Le prix est payable comptant par le Client, à la date d’émission de la facture.

**Article 6 – Obligations et informations communiquées par le Client**

* 1. **Exercice de l’activité professionnelle**

Le Client est seul responsable de toute information qu’il communique au Prestataire.

Le Client s’engage à respecter l’ensemble des obligations lui incombant à raison de l’exercice de son activité professionnelle et à utiliser le ou les Espace(s) mis à sa disposition à des seules fins professionnelles, pour son propre compte uniquement, sans préjudice de la possibilité d’être accompagné de préposé(s), aux horaires d’ouverture des Locaux, définis par le seul Prestataire, conformément au contrat conclu avec le Prestataire.

Il atteste être en possession des diplômes exigés pour exercer son activité professionnelle et avoir réalisé l’ensemble des démarches notamment administratives nécessaires, dont il devra justifier sur demande du Prestataire.

Il est rappelé qu’aucune activité médicale ou de santé régie par l’ordre professionnel des médecins ou tout ordre régissant les professionnels de santé, ne sera autorisée au sein des Locaux. Ces activités étant en effet interdites au sein des Locaux.

Le critère de l’activité du Client, exclusive de toute activité médicale ou de santé, comme indiqué ci-dessus, est déterminant de l’engagement du Prestataire, qui serait en droit, dans le cas où il apprendrait que l’activité de son Client relève d’une activité interdite au sein des Locaux, de suspendre sur-le-champ l’exécution de la Prestation.

Le Client déclare être titulaire d’une police d’assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant l’activité qu’il entend exercer au sein de l’Espace et dont il s’oblige à fournir une attestation au Prestataire, lors de la conclusion du contrat et à tout moment sur demande du Prestataire.

Le défaut de production de l’attestation d’assurance susvisée entraînera suspension ou interruption du contrat.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, des prestations ou vente de produits effectuées par le Client auprès des Usagers.

Le Client est seul responsable de tout fait ou acte intervenant à raison de son activité professionnelle au sein de l’Espace mis à sa disposition par le Prestataire.

**6.2 Usage de l’Espace**

Le Client s’engage à disposer de l’Espace, des Locaux et des équipements présents sur place et éventuellement mis à sa disposition, en professionnel raisonnable, suivant notamment, l’usage auquel l’Espace mis à sa disposition est destiné, à avoir une bonne tenue, à veiller à s’abstenir de tout trouble de jouissance à l’égard de quiconque, notamment des autres Clients du Prestataire et des copropriétaires et voisins de l’immeuble au sein duquel les Locaux sont situés, en s’abstenant notamment de toute nuisance sonore.

Le Client s’abstiendra notamment d’introduire des animaux ou produits dangereux ou illicites au sein de l’Espace.

Le Client remettra l’Espace en parfait état de propreté à chaque moment où il quittera les Locaux.

Le Client sera tenu pour responsable de toute dégradation de l’Espace et des Locaux causé par son propre fait et/ou le cas échéant de tout préposé l’accompagnant, dont il supportera les conséquences financières, sur présentation de factures par le Prestataire destinées à la suppression des dégradations occasionnées.

Le Client est informé de la capacité d’accueil du Centre, qualifié d’ERP (Etablissement Recevant du Public), limité à 50 personnes dont 47 au titre du public, étant précisé que la capacité d’accueil de la salle située au sous-sol est limitée à 19 personnes dont 18 au titre du public. Il s’engage à se conformer à cette prescription, sauf à engager sa pleine et entière responsabilité à l’occasion de tout méfait dont l’origine tiendrait au non-respect de cette prescription.

**6.3 Vidéosurveillance**

Le Client est informé du placement envisagé sous vidéosurveillance des Locaux, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le Client autorise d’ores et déjà le Prestataire à conserver les données issues de cette vidéosurveillance, à visionner notamment toutes images en cas d’incident auprès des autorités compétences auxquelles PURA VIDA pourra transmettre ces mêmes données.

**6.4 Interdiction de fumer**

Le Client a interdiction de fumer au sein des Locaux et s’engage à faire respecter cette obligation aux Usagers et à ses éventuels préposés.

**Article 7 – Suspension / résiliation**

Le Prestataire ou le Client peut suspendre l’exécution de ses obligations lorsqu’il est manifeste que l’autre Partie n’exécutera pas ses obligations dans les délais et conditions prévus par le contrat et que les conséquences de cette inexécution portent préjudice à la partie lésée.

Le Prestataire et le Client peuvent l’un comme l’autre, résilier le Contrat en cas de manquement commis par l’un à l’égard de l’autre, ce, sans préavis en cas de manquement grave.

**Article 8 – Annulation ou report d’une Prestation**

En cas d’annulation ou de report d’une Prestation à l’initiative du Client, exclusif de tout manquement visé à l’Article 7 des Conditions Générales de Vente, tout acompte versé restera acquis au Prestataire.

En ce cas, des frais d’annulation seront par ailleurs dus par le Client au Prestataire dont le montant sera déterminé comme suit, s’agissant de l’ensemble des Espaces, à l’exception de la salle collective « Vibration » :

* Annulation ou report effectué 48 heures avant le jour convenu d’exécution de la Prestation : o % du prix total de la Prestation ;
* Annulation ou report effectué 24 heures avant le jour convenu d’exécution de la Prestation : 50 % du prix total de la Prestation ;
* Annulation ou report effectué le jour convenu d’exécution de la Prestation : 100 % du prix total de la Prestation.

En cas d’annulation ou de report d’une Prestation à l’initiative du Client, exclusif de tout manquement visé à l’Article 7 des Conditions Générales de Vente, lié à la salle collective « Vibration », des frais d’annulation seront dus par le Client au Prestataire dont le montant sera déterminé comme suit :

* Annulation ou report effectué plus de 14 jours avant le jour convenu d’exécution de la Prestation : o % du prix total de la Prestation ;
* Annulation ou report effectué entre 14 et 7 jours avant le jour convenu d’exécution de la Prestation : 50 % du prix total de la Prestation ;
* Annulation ou report effectué moins de 7 jours avant le jour convenu d’exécution de la Prestation : 100 % du prix total de la Prestation.

Il est précisé que le jour convenu d’exécution de la prestation évoqué au sein de cet article, correspond au premier jour d’exécution de la Prestation, peu importe que celle-ci ait vocation à s’étaler sur plusieurs jours.

Le Prestataire pourra quant à lui suspendre ou interrompre l’exécution de la Prestation, sous réserve de justifier de motifs légitimes.

En cas d’annulation à l’initiative du Prestataire, toute somme versée par le Client lui sera remboursée.

**Article 9** –**Responsabilité du Prestataire**

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu’en cas de faute intentionnelle et grave ou de négligence prouvée de sa part et est limitée aux préjudices directs envers le Client à l’exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, notamment à l’égard des Usagers.

La mise en cause de la responsabilité du Prestataire ne pourra donner lieu qu’à une garantie limitée au montant du contrat conclu avec le Client.

**Article 10 - Propriété Intellectuelle**

Le Prestataire est seul propriétaire de la marque OMVIDA, du site internet https://www.omvida.fr/ et de tout autre bien nécessaire à l’exercice de sa propre activité, pouvant faire ou ayant fait l’objet d’une diffusion auprès du Prestataire ou d’une utilisation par celui-ci.

Le Client s’interdit notamment de commettre tout acte de concurrence déloyale à l’égard de PURA VIDA, ayant pour objet ou pour effet notamment de créer de la confusion à l’égard des Usagers pouvant par exemple, laisser croire qu’il serait propriétaire de la marque, du site internet ou de tout autre bien appartenant au Prestataire.

**Article 11** –**Données personnelles**

Les données à caractère personnelles recueillies par PURA VIDA auprès de ses Clients ou prospects sont nécessaires à la gestion de la relation, en vue notamment du traitement, de l’exécution ou encore du suivi de relations précontractuelles ou contractuelles ou du respect d’obligations légales ou règlementaires qui lui sont imposées.

Les données recueillies par PURA VIDA peuvent être communiquées aux partenaires du Prestataire chargés de l’exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des Prestations.

Le Client dispose également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base l’un ou l’autre des objectifs poursuivis susvisés, ainsi que d'un droit à la rectification des données le concernant et d'opposition à la prospection commerciale, qu’il peut exercer en s’adressant au responsable de traitement à l’adresse électronique suivante : contact@omvida.fr.

**Article 12** –**Loi applicable et juridiction**

Les relations entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français.

**Toute difficulté née de la relation commerciale entre le Prestataire et le Client, non résolue à l’amiable, sera soumise aux juridictions compétentes de la ville de PARIS.**

**Article 13** –**Acceptation du Client**

Le Client accepte les présentes Conditions Générales dont il reconnaît avoir parfaite connaissance.

Le Client renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, notamment le cas échéant de ses propres conditions générales, inopposables au Prestataire.